

S/RES/655 (31 mai 1990) - Objet : Renouvellement du mandat de la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement.

S/RES/656 (8 juin 1990) - Objet : Prolongement des fonctions qui incombent à l'ONUCA.

S/RES/657 (15 juin 1990) - Objet : Prolongation du stationnement à Chypre de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix.

S/RES/658 (27 juin 1990) - Objet : Efforts visant à régler la question du Sahara occidental.

Au cours de la période visée, quatre résolutions provisoires ont été rejetées. La première, que le Canada avait entérinée, demandait à Israël de mettre fin à son siège dans les territoires occupés. Les États-Unis ont été les seuls à voter contre. La seconde, contre laquelle le Canada avait voté, déplorait vivement l'intervention des États-Unis au Panama et exigeait la cessation immédiate de l'intervention et l'évacuation du Panama par les forces américaines. Les États-Unis, la France et la Grande-Bretagne ont eux aussi voté contre la résolution provisoire; la Finlande s'est abstenue.

Le Canada a appuyé les deux autres résolutions provisoires auxquelles seuls les États-Unis ont opposé leur veto. La première déplorait les événements qui s'étaient produits le 29 décembre 1989 à la résidence de l'ambassadeur du Nicaragua en République du Panama, et elle déclarait que ceux-ci constituaient une violation des privilèges et immunités reconnus par le droit international et stipulés dans la Convention de Vienne sur les relations diplomatiques et consulaires. La seconde prévoyait l'établissement d'une Commission afin d'examiner la politique et les pratiques d'Israël dans les territoires occupés.

Source du Répertoire des scrutins pris au Conseil de sécurité : Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada, Ottawa.